

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 5 décembre 2016 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :

M.	Claude Breault, maire
MME	Nicole Beaulieu, conseillère # 3
	Nadia Sheink, conseillère # 5
MM.	Michel Dubé, conseiller # 1
	Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
	Roger Dubé, conseiller # 4
	Elzéar Lepage, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

279-16 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 30.1 *Éveil à la lecture*
- 30.2 *Plan d'intervention*
- 30.3 *Ensemencement - Projet*
- 30.4 *Taux d'intérêt*
- 30.5 *Chemins d'hiver*
- 30.6 *Chemin de St-Rémi*
- 30.7 *Zumba*

Et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

1. *Ouverture de la session*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016*
4. *Comptes*
5. *Correspondance*
6. *Dépôt du registre public des déclarations*
7. *Déclaration des intérêts pécuniaires*
8. *Taxes à recevoir – Lettre ultime et procédures de recouvrement*
9. *Surplus – Fosses septiques et modernisation*
10. *Projet Pavillon PIC150*
11. *Adoption du règlement # 140-16 modifiant le règlement de zonage*
12. *Adoption du règlement # 141-16 du report des séances ordinaires de juillet et septembre*
13. *Recommandation de Servitech*
14. *Formation conduite de camions de déneigement*
15. *RJDT – Vidanges supplémentaires*
16. *Remboursement*
17. *Demande de crédit*
18. *Loisirs*
19. *Publicité brochure touristique du Témiscouata 2017*
20. *OMH - Budget 2017*
21. *Plan triennal de répartition des immeubles – CSFL*
22. *Location de machinerie*
23. *Demande de la bibliothèque – Budget 2017*
24. *Appui à la FQM sur le projet de loi n° 106, loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*
25. *Dossiers inspecteur*
26. *Formulaire de l'usage de l'eau*
27. *Félicitations pompiers*
28. *Demande de commandite pour voyage étudiant – École secondaire Vallée-des-Lacs*
29. *Emprunt temporaire*
30. *Affaires nouvelles*
- Période de questions*
31. *Clôture de la séance*

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

280-16 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Guy Beaulieu

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016 tel que présenté.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

281-16 4. COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants.

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Rémunération – Employés et élus	Total	16 549.11\$
Chèque # 12014 à 12056	Chèques de la liste des comptes du 07 novembre 2016	
Chèque # 12057 Croix-Rouge	Réso 270-16 Aide Haïti	250.00
Chèque # 12058 Ass.Dév.VDL	Réso 272-16 Quote-part 2015 et 2016	5 340.00
Chèque # 12059 Fonds Jeun. Témisc.	Réso 273-16 Financement 2016-2017	133.50
Chèque # 12060 SAAQ	Immatriculation Chevrolet et paiement TVQ	2 416.42
Chèque # 12061 Yves G. Blouin Auto	Réso 271-16 Chevrolet 2014	22 575.00
Chèque # 12062 Hydro-Québec	Électricité (10/12)	3 312.69
Chèque # 12063 Shaw Direct	Câble chalet-novembre	65.51
Chèque # 12064 SAAQ	Immatriculation souffleuse à neige	297.49
Chèque # 12065 Revenu Québec	Remises novembre 2016 (eur)	4 315.35
Chèque # 12066 Revenu Canada	Remises octobre 2016 (eur)	1 841.32
Chèque # 12067 Micheline Rodrigue	Conciergerie novembre (75, Principale)	624.23
Chèque # 12068 Chantal Corbin	Conciergerie novembre (73, Principale)	220.00
Chèque # 12069 Marie-Noëlle Leclerc	Réso 331-15 Entretien Parc Natur Ailes - novembre	100.00
Chèque # 12070 Hydro-Québec	Électricité (2/12)	857.76
Chèque # 12071 Déry télécom	Téléphones (5)	267.79
Chèque # 12072 Jean-Marie Bourgoin	Remboursement de taxes	156.28
Chèque # 12073 Francis Boucher	Remboursement de taxes	41.32
Chèque # 12074 Alain Aubert	Remboursement de taxes	109.04
Chèque # 12075 Erablière Ghis-Ann	Remboursement de taxes	144.39
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 23-10-2016 au 19-11-2016	251.56
AccesD Visa	Mise à jour Registre des exploitants de véhicules lourds	133.00
	Total	43 452.65\$

COMPTES À PAYER

1. Alarme 911 Rimouski	Service de surveillance 08-12-2016 au 07-12-2017	275.25
2. Beaulieu Francine	Réso 235-16 Déplacement Squatec pour Ronde de sécurité	13.76
3. Beaulieu Berthier	Patrouille, voirie, saaq...	176.70
4. Breault Claude	Déplacements pour Ch. St-Rémi, MRC. Calendrier	79.66
5. Carrefour du camion	Pièces pour Sterling	372.33
6. Le Centre Routier	Collet, « washer, nuts »	92.48
7. Dubé Michel	Remboursement 4 roues pour Chevrolet GMC 2014	367.92
8. Electronique Mercier	Service numérique Doris Dube	124.17
9. Englobe	Auscultation des chaussées	5 461.31
10. Entreprises Boucher et Santerre	Essence incendie et voirie	325.17
11. Excavation Régis Bérubé	Location camion 10 roues	262.14
12. Fond Information Territoire	Avis de mutation octobre 2016	16.00
13. Garage Windsor	Pièces inventaires, joint	50.74
14. Garage Raymond Saindon	Chaîne carreaux, intérieur différentiel Dodge	2 012.07
15. Groupe Lebel	Pesée Western Star	23.00
16. Jaguar Média	Abonnement annuel Municipal RJM	91.98
17. Kopilab	Contrat Sharp 560 à 0.29	18.67
18. Lavoie Francis	Dépl. Réunion, visite, pratique	85.14
19. Lepage Elzéar	Déplacement RJDT Dégelis	40.00
20. Les Produits Métalliques A.T	Modifications Western	76.23
21. Lettrage Michel Labonté	Lettrages camions	284.91
22. Macpek	Collet, courroie, flexible échappement...	295.63
23. Magasin Coop	Clés loisirs	17.25
24. Matériaux du Lac	Plexiglass, batterie, pompe, châssis de porte...	641.05
25. Métal A.P.	Poulie multi-V, maintenance voirie	602.88
26. Monbureau.ca	Stylos, index mensuel, carte de temps, protège-feuille...	168.29
27. Mr Boucher	Union, arrêt de ligne...	564.33
28. Nettoyeur Christine	Service novembre	68.99
29. Pétroles JMB	Diesel 1442.8 x. 9490 (25-11) Mazout 1016.1 à .6790 (14-11)	2 367.51
30. Pièces d autos Rimouski	Courroie, pompe à eau, couvre siège...	1 256.09
31. Postes Canada	Envoi collectif, Bingo, guignolée, mot du maire	103.89
32. Projexco-innovation	Inspection du pont	1 724.63
33. RJDT	Recyclage et ordures (10/10)	4 665.10
34. Samson Électrique	Réparation lampes de rue	814.43
35. Sani-Manic	Nettoyer station de pompage	1 784.99
36. Scie mécanique L. Ouellet	Lame	51.68
37. Serrurier cléf mobile	Clefs	36.57
38. Servitech	Honoraires relatifs au calcul des médianes annuelles	1 311.11
39. Spécialités électriques	Fil	59.73
40. Techno pneu	Pneus Chevrolet 2014	597.87
41. Ville de Rivière-du-Loup	Examen pompier, pratique 8 candidats	5 160.00
42. Wurth	Absorbant, graisse	355.97
TOTAL COMPTES À PAYER		32 897.62\$

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. **CORRESPONDANCE**

1. Reçu de la MRC un chèque comme 3^e versement revenu éolien et redistribution spéciale de 20 690.19 \$ le 01 décembre 2016. Portant le total à 42 943.83 \$.
2. Reçu en dépôt la 2^e tranche de la subvention pour le réseau routier local, le 04 novembre au montant de 17 869.00 \$.
3. Reçu par dépôt direct la subvention (D'Amour) 2016 pour 10 000 \$ le 01 décembre 2016.
4. Vente de pièces usagées à Philmax au montant de 574.88 \$ (taxes incluses).
5. Lettre reçue du directeur général des élections nous informant de modifications à la Loi sur les élections et les référendums : le montant des dons qui doit être inscrit sur la liste des donateurs passe de 100 \$ à 50 \$, tout don de 50 \$ et + doit être fait au moyen d'un chèque, ... Copies remise à chaque élu.
6. Le MDDELCC nous informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 le système de suivi SOMAE du MAMOT sera remplacé par le système SOMAEU du MDDELCC.
7. ConceptASR nous offre des panneaux de limitation de vitesse à 2995 \$.
8. Reçu de la MRC une résolution d'appui à la municipalité Les Escoumins concernant l'obligation d'installation de compteurs d'eau.
9. Reçu du MAMOT une copie de la lettre transmise à la MRC spécifiant que la demande pour îlots déstructurés est non conforme et que la MRC devra fournir plus d'informations, ...
10. Formulaire de Desjardins – Fonds d'aide au développement du milieu.
11. Lettre de la Commission de la construction du Québec concernant les travaux faisables par les employés municipaux.
12. Reçu du Comité Gymkhana une lettre de remerciement.
13. La RIOT qui organisera son 2^e Bazar écolo recherche une municipalité intéressée à être hôtesse de ce bazar au printemps 2017.
14. Courriel de la MRC nous informant de la création d'un espace « Rabaska, espace collaboratif », dans les locaux de la MRC, 7 aires de travail accessibles aux entrepreneurs, ...

6. **DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS**

Tel que requis par l'article 6 alinéa 4 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art.6) à la dernière séance du conseil de l'année la directrice-générale et secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4^e du premier alinéa de l'article 6 (l'acceptation, de dons qui peuvent influencer l'indépendance de jugement de l'élu dans l'exercice de ses fonctions ou qui risquent de compromettre l'intégrité dont la valeur excède 200 \$, est interdite).

La directrice-générale et secrétaire-trésorière dépose l'extrait du registre ou n'apparaît aucune déclaration des membres du conseil.

282-16 7. **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

Et qu'elle dépose au MAMOT tel que requis d'ici le 15 février 2017 un relevé de ce dépôt.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

283-16 8. **TAXES À RECEVOIR – LETTRE ULTIME ET PROCÉDURES DE RECOURS**

Le 9 novembre 2016 la facture de pénalité adoptée à la réunion de novembre a été postée aux contribuables ayant des dus, ceux-ci avaient jusqu'au 2 décembre pour payer.

#	Matricule	Noms du/des propriétaires	Taxes 2016	Amendes	Mutation	Intérêts au 01-12-2016	Total
1	1219-95-6040	Trahan Julie	63.02 \$	3.15 \$	- \$	2.56 \$	68.73 \$
2	1513-54-5593	Bourgoin Langis		20.00 \$			20.00 \$
3	1616-50-6160	Bouchard Sonya	712.16 \$	20.00 \$		1.40 \$	733.56 \$
4	1616-85-0075	Rodrigue Marco	1 037.45 \$	20.00 \$		133.11 \$	1 190.56 \$
5	1715-08-7052	Levesque David	83.69 \$	9.05 \$		0.09 \$	92.83 \$
6	1717-18-1823	Caron Yannick	395.04 \$	19.75 \$		27.33 \$	442.12 \$
7	1819-51-9540	Veilleux Jean-Yves	360.75 \$	18.04 \$		8.28 \$	387.07 \$
8	1824-24-1030	Dubé Michel (Rg Bédard)	80.22 \$	20.00 \$		0.16 \$	100.38 \$
9	2120-15-6000	Thériault Bruno	31.73 \$	9.84 \$		0.35 \$	41.92 \$
		Total	3 419.13 \$	159.83 \$	- \$	257.35 \$	3 077.17 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles poste une lettre enregistrée et une autre non enregistrée d'avis ultime pour le paiement des comptes en souffrance 2016 pour ceux dont les comptes sont encore impayés au 5 décembre 2016 et pour les comptes pour lesquels il n'y a aucune entente acceptée pour le paiement d'ici le 13 décembre 2016 (en 2015 : 6 propriétaires).

Et qu'elle adopte, suite aux paiements ou ententes qu'elle recevra, la liste qui en résultera pour envoi à la MRC le 16 décembre prochain pour vente pour taxes non-payés tel que requis à l'article 1023 du Code municipal.

Qu'elle officialise cette liste des contribuables endettés envers la municipalité telle que présentée par la directrice générale et en autorise l'envoi à la Commission scolaire afin de l'informer de son intention de vendre pour non-paiement de taxes et demande à la commission scolaire de vérifier les adresses et de les corriger, s'il y a lieu, et de se préparer à fournir le montant des arrérages de taxes scolaires dues pour ces immeubles, à une étape ultérieure tel que requis dans la procédure de la MRC.

La Municipalité délègue le conseiller M. Michel Dubé ou l'inspecteur M. Berthier Beaulieu ou le maire M. Claude Breault pour assister à la vente et pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité, si évidemment, il n'y a pas preneur.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

284-16 9. **SURPLUS – FOSSES SEPTIQUES, MODERNISATION**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transfère les revenus vidange des fosses septiques (01-21218) de 2016 soit 8 000 \$, car aucune vidange de faite, dans le surplus accumulé affecté fosses. Le solde du surplus accumulé affecté fosses sera de 17 970 \$ (déc. 2016).

Que la municipalité transfère 7 820 \$ de son surplus annuel, (en 2015 transfère 5 000 \$ solde rendu à 10 000 \$) pour la 3^e année de 3 ans (2014-2015-2016) pour la modernisation, dans le fond : surplus accumulé affecté modernisation de l'évaluation (55-991000-005). (Un total (tx incluses) de 17 820.20 \$.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

285-16 10. **PROJET PAVILLON PIC150**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'entente de contribution M-30 ainsi que ses annexes A, B, C et D, de l'Agence de développement économique du Canada pour son projet 400051152, tel que soumis pour une subvention de 58 253 \$ (50 % net du coût estimé).

Qu'elle mandate et autorise la directrice générale Mme Francine Beaulieu à signer cette entente en son nom.

Qu'elle demande à Développement économique Canada dans le cadre de son Projet 400051152, de reporter la date du début du projet du 1^{er} février 2017 au 1^{er} avril et la date de fin du 31 août au 31 décembre 2017.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

286-16 11. **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 140-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 123-14**

Considérant que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de ladite loi ;

Considérant que le conseil désire modifier son Règlement de zonage # 123-14 ;

Considérant que le conseil croit que les contraintes imposées aux bâtiments accessoires à usage résidentiel ne répondent pas aux besoins des citoyens de la municipalité ;

Considérant que le conseil croit que les superficies maximales pour lesdits bâtiments pourraient être augmentées selon le modèle de la Municipalité de Biencourt ;

Considérant que le présent projet de règlement a pour but d'amender le Règlement de zonage numéro 123-14 pour modifier l'article 7.4 relatif aux bâtiments accessoires desservant un usage résidentiel ;

*Considérant qu'*un avis de motion a été donné le 8 septembre 2016 ;

Considérant que ce 2^e projet de règlement a fait l'objet tel que requis d'une consultation publique ;

Considérant que ce règlement était sujet à approbation référendaire, la tenue d'un registre d'enregistrement a eu lieu mercredi le 23 novembre de 9 h à 19 h au 73, rue Principale.

*Considérant qu'*aucune personne n'est venu s'enregistrer pour faire cette demande ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte règlement # 140-16 modifiant le règlement de zonage # 123-14 comme suit sans modifications au 1^{er} projet :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 : Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule : « Règlement # 140-16 modifiant le règlement de zonage # 123-14 afin d'adapter aux besoins des citoyens les normes concernant l'implantation des bâtiments accessoires à usage résidentiel sur le territoire de la municipalité ».

ARTICLE 3 : Territoire assujetti

Le présent règlement s'applique sur la totalité du territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles

ARTICLE 4 : Personnes assujetties

Toute personne morale de droit public ou de droit privé et toute personne physique est assujettie au présent règlement. Le gouvernement du Québec, ses ministres et les mandataires de l'État québécois sont soumis à son application suivant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1).

ARTICLE 5 : Validité

Le conseil adopte le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe, de manière à ce que, si un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe ou un sous-paragraphe de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

ARTICLE 6 : Modification au règlement de zonage, nature des bâtiments accessoires autorisés

6.1 L'article 7.4 du règlement de zonage numéro 123-14 est modifié en remplaçant le texte du premier paragraphe du premier alinéa par le suivant :

- 1° Nature des bâtiments accessoires autorisés :
 - a. Garages ;
 - b. Remises ;
 - c. Gazébos ;
 - d. Serres ;
 - e. Abris d'auto ;
 - f. Abris pour animaux conformes au Chapitre 13.

6.2 L'article 7.4 du règlement de zonage numéro 123-14 est modifié en remplaçant le texte du troisième paragraphe du premier alinéa par le suivant :

- 3° Hauteur, nombre et superficie du bâtiment accessoire :

- a. La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire est celle prescrite pour le bâtiment principal ;
- b. La superficie et le nombre de bâtiments accessoires sont calculés proportionnellement à la superficie du terrain de la manière suivante :
 - i. Terrain dont la superficie est égale ou inférieure à 1500 mètres carrés :
 1. Un maximum de trois bâtiments accessoires est autorisé par terrain ;
 2. La superficie au sol maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 100 mètres carrés ;
 - ii. Terrain dont la superficie est supérieure à 1500 mètres carrés et inférieure à 3000 mètres carrés :
 1. Un maximum de trois bâtiments accessoires est autorisé par terrain ;
 2. La superficie au sol maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 115 mètres carrés ;
 - iii. Terrain dont la superficie est égale ou supérieure à 3000 mètres carrés :
 1. Un maximum de quatre bâtiments accessoires est autorisé par terrain ;
 2. La superficie au sol maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 150 mètres carrés.

ARTICLE 7 : Dispositions finales

Le présent règlement entre vigueur selon la Loi après approbation de la MRC de Témiscouata.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

287-16 12. **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 141-16 DU REPORT DES SÉANCES ORDINAIRES DE JUILLET ET SEPTEMBRE**

ATTENDU QUE les assemblées régulières du conseil se tiennent le premier lundi de chaque mois ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal, le conseil peut par règlement déplacer la date d'une assemblée ordinaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu lorsque la Confédération est un samedi ou un dimanche de déplacer l'assemblée régulière du conseil du premier lundi de juillet au deuxième lundi de juillet ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 novembre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

QUE le conseil municipal de Lac-des-Aigles ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

1. L'année où la Confédération (1er juillet) est un samedi ou un dimanche, l'assemblée régulière du conseil de juillet est déplacée au deuxième lundi du mois ;
2. L'assemblée régulière du conseil du mois de septembre est désormais fixée au mercredi suivant ;
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

288-16 13. **RECOMMANDATION DE SERVITECH**

Lettre de Servitech accompagnée du résumé de l'examen du rôle d'évaluation foncière en vigueur au Lac-des-Aigles (2015-2016-2017).

Dont la conclusion est que l'équilibration est facultative et nous suggère une reconduction du rôle.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la recommandation de sa firme d'évaluation Servitech et demande la reconduction du rôle d'évaluation triennal actuel pour le prochain cycle triennal 2018-2019-2020.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

289-16 14. FORMATION CONDUITE DE CAMIONS DE DÉNEIGEMENT

Une formation en conduite de camions de déneigement est organisée par Emploi Québec en janvier. Subvention à 50 % (sauf bénéficiaires marginaux).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive M. Bruno Gendron à la formation « Conduite de camions de déneigements » et accepte de défrayer sa partie, pour un projet estimé de 2 109,60 \$.

Cette inscription est conditionnelle à l'acceptation par Emploi Québec BSL de notre demande.

Que Mme Francine Beaulieu, directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à ce projet.

Que M. Bruno Gendron soit remboursé pour ses déplacements et repas sur présentation de pièces justificatives à la fin du mois.

Formation du 9 au 20 janvier 2017. Une semaine de jour et une de soir.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

290-16 15. RIDI – VIDANGES SUPPLÉMENTAIRES

Il arrive parfois que des citoyens demandent une 2^e vidange de leur fosse septique. La RIDI qui les facturait directement a de la difficulté à se faire payer.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que la RIDI facture directement la municipalité de Lac-des-Aigles pour ces 2^e vidanges et qu'à son tour elle facture le contribuable. Ce compte sera assimilable à un compte de taxes.

Les contribuables ayant besoin de ce 2^e service devront en faire la demande à la municipalité.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

291-16 16. REMBOURSEMENT

M. André-Bruno qui a acheté la propriété où il demeure a payé une facture de 190.16 \$ pour une pièce dont il n'a pas eu besoin et l'a rendue à Berthier Beaulieu, contremaître.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles rembourse à M. André-Bruno Rodrigue le montant payé (Reçu # 106252 le 29-10-2016) de 190.16 \$ par chèque.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

292-16 17. DEMANDE DE CRÉDIT

Lettre de Mme Cynthia-Kimberley Denis (de Havre St-Pierre), nouvellement propriétaire du 58, chemin du Nord-du-Lac, disant que n'ayant pas reçu la facture de mutation postée le 19 septembre (échéance le 19 octobre), elle ne veut pas payer les intérêts et les frais.

Un rappel du compte lui a été fait le 3 novembre (juste avant la réunion du 7)

Elle demande un crédit pour ceux-ci soit 9 \$ de pénalité + 2.48 \$ d'intérêts qu'elle a payés pour le 9 novembre pour ne pas avoir plus de frais.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ne rembourse pas.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

18. LOISIRS

293-16

18.1 LOISIRS – GESTION ADMINISTRATIVE

Le comité des Loisirs a remis les clés de la bâtisse et avait demandé que la municipalité prenne en charge le tout et que le comité continuerait à organiser des activités.

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prendre la gestion de l'immeuble, électricité, téléphone, entretien bâtisse et infrastructures, gestion des employés,...

Et entérine l'envoi collectif fait le 30 novembre afin de rechercher un animateur-animatrice des Loisirs engagé à 10,75 \$ pour 47 heures pour être entrepreneure, ... pendant 3 mois.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

294-16

18.2 LOISIRS - GL

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à effectuer tous les transferts de comptes : Hydro-Québec, téléphone Déry, CSST, ...

Et l'autorise aussi à créer un département Loisirs pour les paies, retenues, Hydro, téléphone.....

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

295-16

18.3 LOISIRS - NOTAIRE

La bâtisse est au nom des Loisirs.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles choisisse le notaire Harold Thibeault pour s'occuper du transfert de la propriété des Loisirs inc. au nom de la municipalité.

Et mandate la directrice générale Mme Francine Beaulieu et le maire M. Claude Breault à signer tout document relatif à ce transfert.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

AVIS DE MOTION

18.4 LOISIRS - LOCATION SALLE

Avis de motion est donné par Madame Nicole Beaulieu, conseillère qu'à une prochaine session du conseil sera adopté un règlement qui aura pour objet d'ajouter le local des Loisirs dans le règlement sur la location des équipements municipaux (abrogeant le règlement # 136-16).

296-16

18.5 LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Francine Beaulieu, responsable de la gestion des clés et des locations du local des Loisirs.

Les contribuables devront faire la location et payer les frais à l'édifice municipal avant la journée de la location et ce, sur les heures de bureau.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

19. PUBLICITÉ BROCHURE TOURISTIQUE DU TÉMISCOUATA 2017

Offre de l'achat d'une publicité dans la brochure touristique du Témiscouata au coût de 175 \$ + Taxes = 201.21 \$

Offre de publicité non retenue.

297-16

20. OMH – ADOPTION DU BUDGET 2017

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le budget 2017 de l'OMH démontrant un déficit de 23 596 \$ pour une part municipale de 2 360 \$.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

21. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION DES IMMEUBLES - CSFL

Reçu de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs leur Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Le maire explique que pour nous au Lac-des-Aigles il n'y a aucun changement.

298-16 22. LOCATION DE MACHINERIE

La Municipalité a demandé des soumissions par invitation auprès de 3 entrepreneurs de Lac-des-Aigles. L'ouverture des soumissions se fait publiquement à 19 h 30 à la séance du conseil de lundi 5 décembre 2016. Le nombre de soumissions reçues en 2016 : (1) d'Excavation Régis Bérubé.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink,

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles avise le contremaître municipal M. Berthier Beau lieu d'utiliser la machinerie nécessaire selon le meilleur taux,

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

299-16 23. DEMANDE DE LA BIBLIOTHÈQUE – BUDGET 2017

Pour 2017 : Lettre du comité de la bibliothèque demandant 4000 \$ comme par les années antérieures en spécifiant quelques dépenses : 2000 \$ en aide, 800 \$ pour du mobilier et paie pour le travail extra de Lise Leblanc.

Liste aussi des activités réalisées en 2016.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la demande pour 2017.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

300-16 24. APPUI À LA FQM SUR LE PROJET DE LOI N° 106, LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* ;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.) ;

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures ;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier ;

CONSIDÉRANT que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau ;

CONSIDÉRANT qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi n° 106 le 29 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la présence du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale le 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'ADOPTER un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

D'ABROGER l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités ;

D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites ;

DE DEMANDER au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

301-16 25. **DOSSIERS INSPECTEUR**

3 dossiers de nuisance : 2 sur le chemin du Nord-du-Lac et 1 sur le chemin du rang Bédard.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise notre inspecteur à entreprendre les démarches afin de régler avec les 2 dossiers du chemin Nord-du-Lac et lui demande de modifier notre règlement sur les nuisances afin de le rendre plus précis.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

26. **FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU**

Le formulaire de l'usage de l'eau de 2015 (Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015) a été envoyé au ministère le 28 novembre 2016 et attendons approbation.

302-16 27. **FÉLICITATIONS POMPIERS**

Nos 6 pompiers en formation Pompier 1 ont réussi leur examen pratique donc ont obtenu leur grade Pompier 1.

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les 6 pompiers ayant réussi la formation Pompier 1 (étaient en formation depuis 2014), soit à Mesdames Manon Malenfant et Josée Sirois et à Messieurs Yves Beaulieu, Étienne Leblanc-Breault, Gabriel Morin et Matthew Nilson.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

303-16 28. **DEMANDE DE COMMANDITE POUR VOYAGE ÉTUDIANT – ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS**

Lettre de la directrice de l'École secondaire Vallée-des-Lacs Mme Valérie Trudeau et de M. Jocelyn St-Pierre, enseignant d'anglais et responsable du projet Persévérance New York, demandant un commanditaire pour un voyage prévu en mai prochain à New York pour 40 élèves de 3^e- 4^e et 5^e secondaire.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles donne un montant de 250\$ pour ce voyage.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

304-16 29. EMPRUNT TEMPORAIRE

Le peu d'entrée d'argent d'ici février pourrait rendre la fin et le début d'année difficile pour le mouvement de trésorerie.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale Mme Francine Beaulieu à faire un emprunt temporaire (marge de crédit) auprès de la Caisse si nécessaire.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

30. AFFAIRES NOUVELLES

305-16 30.1 ÉVEIL À LA LECTURE

La Maison des familles du Témiscouata (Biencourt) demande une aide de 100 \$ pour offrir des livres aux enfants dans le cadre du programme d'éveil à la lecture.

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse 100 \$ à la Maison de la Famille du Témiscouata pour aider à acheter des livres.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

306-16 30.2 PLAN D'INTERVENTION

Facture de CIM+ pour 80 % d'avancement des travaux, le PI devrait nous être remis d'ici le 15 décembre

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte cette facture correspondant à 80 % du montant forfaitaire (Réso 15-16) à CIM+.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

307-16 30.3 ENSEMENCEMENT - PROJET

Projet monté par M. Serge Demers.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'inscrive au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.

Qu'elle désigne Mme Francine Beaulieu comme personne autorisée à agir en son nom et M. Serge Demers responsable terrain.

Et qu'elle atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

308-16 30.4 TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt à facturer pour ceux n'ayant pas tout payé le branchement doit être déterminé pour 2016. En 2015 avait été fixé à 5 %.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe le taux d'intérêts à 5 % pour les branchements ayant un solde.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

30.5 CHEMINS D'HIVER

Sera discuté ultérieurement.

30.6 CHEMIN DE ST-RÉMI

Fiche d'évaluation reçue du chemin de St-Rémi pour Lac-des-Aigles. Plusieurs points à améliorer.

309-16

30.7 ZUMBA

La présente est pour vous demander de renouveler le prêt de la Salle municipale, pour la session de Zumba hiver 2017. Je n'ai pas de date fixée encore, mais LA session débiterait dans la semaine du 9 janvier 2017 ET se terminerait dans la semaine du 6 mars 2017. Il y aurait une session Zumba Fitness (adultes) les lundis ou mardis et une session Zumba Kids (enfants) les jeudis, toutes les 2 d'une durée de 10 cours.

Je tiens aussi à vous remercier de votre confiance et de votre grande générosité. Donc, en mon nom et celui de tous mes participants, Merci !!

Cordialement, Cindy Bérubé Ouellet, Instructeur de Zumba certifié

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter gratuitement la salle communautaire pour la formation de Zumba adulte prévue les lundis ou mardis (de 19 h à 20 h) pour environ 10 semaines débutant le 9 janvier et terminant vers le 6 mars et aussi pour le Zumba enfant les jeudis (de 18 h 15 à 19 h 15) pour aussi 10 semaines. La salle doit être remise propre après chaque utilisation.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Martine Therriault, membre du comité des Loisirs demande si le Comité pourra faire des activités. Le conseil lui dit de s'entendre avec le prochain animateur ou animatrice.

310-16 31. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Claude Breault
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale
